Mise à jour 131031

Rhône-Alpes
L'Association Fiscale des Professionnels Libéraux

Déclarer en ligne la TVA

Mode d'emploi

Vous êtes sur notre site : www.arapl.fr

Hall d'accueil
Salon
Galerie de portraits
Bibliothèque
Atelier
arapl
Rhône-Alpes
L'Association Fiscale des Professionnels Libéraux
Bienvenue sur le site de l'Arapl Rhône-Alpes
Association régionale agréée depuis 1987, nous aidons les professionnels libéraux à bénéficier d'avantages, mais aussi de confort et de sécurité fiscale.
Notre ambition est de vous accompagner avec compétence, rigueur et sérieux, tout en vous offrant un accueil personnalisé, dynamique et efficace.
Evénement
Nouveau Cours à la carte
Un formateur-expert à votre disposition en cours particulier pour vous assister en bureautique et communication ! Les solutions de l'Arapl Rhône Alpes
En savoir plus
Information fiscale
TVA, obligation de télédéclarer
Votre chiffre d'affaires excède 80 000 €, vous devez télétransmettre votre déclaration de TVA , avec son paiement. Informez-vous avec l'Arapl Rhône Alpes
En savoir plus
Mon espace
Nous contacter
Adhérer
Devenez membre
et bénéficiez dès à présent des avantages offerts par l'Arapl
Formulaire d'adhésion
Déclarer
Gagnez en efficacité
en profitant des technologies que nous mettons à votre disposition
Accéder au module de déclaration
Se former
Développez vos performances
L'Arapl sélectionne pour vous les meilleures formations
En savoir plus
S'informer
Maintenez votre savoir
Arapl info répond à vos questions avant que vous les posiez
En savoir plus
Cliquez ici

arapl
Rhône-Alpes
Votre espace adhérent
Cet espace est un espace sécurisé, merci de vous identifier :
Vous êtes adhérent
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
envoyer
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Vous êtes le conseil
envoyer

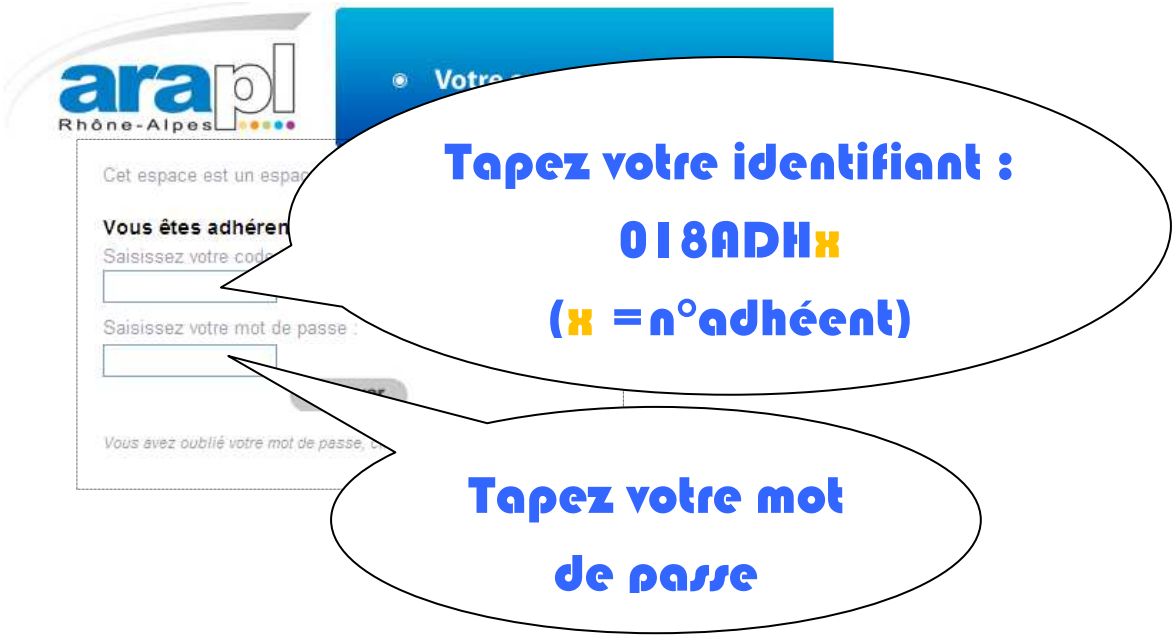

Cliquez sur le bouton

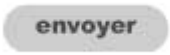

Vous avez oublié votre mot de passe ?

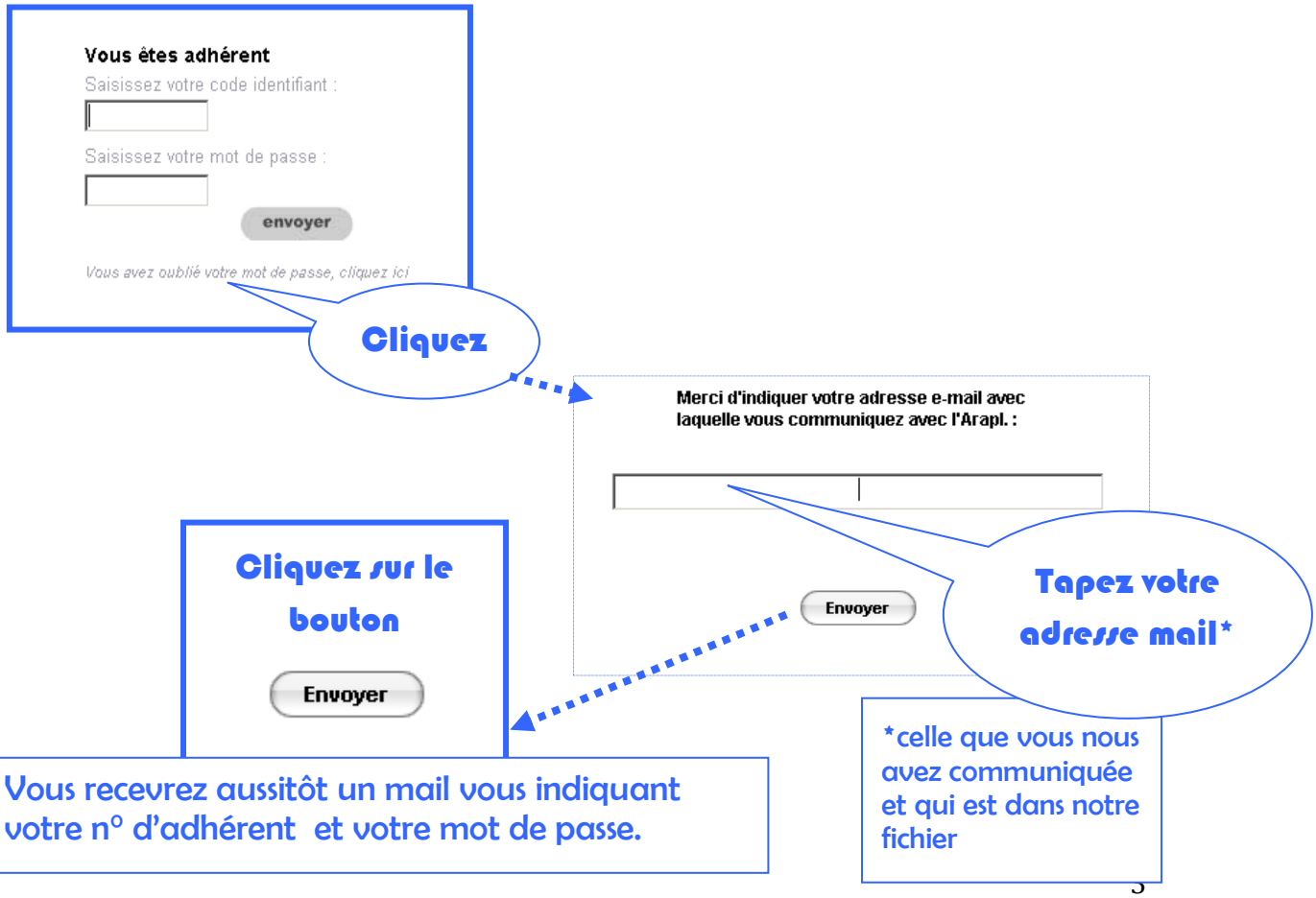
Vous êtes adhérent
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
envoyer
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Cliquez
Merci d'indiquer votre adresse e-mail avec laquelle vous communiquez avec l'Arapl. :
Envoyer
Tapez votre adresse mail*
Cliquez sur le bouton
Envoyer
Vous recevrez aussitôt un mail vous indiquant votre n° d'adhérent et votre mot de passe.
*celle que vous nous avez communiquée et qui est dans notre fichier

Vous êtes entré(e) dans votre espace sécurisé

Votre espace Adhérent
Bienvenue dans votre espace personnel !
Cet espace est sécurisé.
Vous pouvez payer votre cotisation, déclarer vos revenus professionnels sur le formulaire 2035,
déclarer et payer votre TVA si vous êtes redevable,
accéder à votre espace extranet et consulter les documents que nous mettons à votre disposition et répondre à nos demandes d'informations.
N'hésitez pas à nous contacter au 04.78.39.24.24
Retour
Votre déclaration 2035
Votre déclaration de TVA
Votre espace extranet
Payer votre cotisation
Cotisation 2012
Paiement en ligne
Vous êtes :
DUPOND jean

Cliquez sur le bouton

araPL Rhône-Alpes

Votre déclaration TVA

Espace privé

Rappel :

À compter du **1er octobre 2013**, les professionnels libéraux dont le chiffre d'affaires excède **80 000 €**, ont l'obligation de télédéclarer et de télérégler leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.

A compter du **1er octobre 2014**, tous les professionnels libéraux, redevables de la TVA, ont l'obligation de télédéclarer et de télérégler leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.

❶ Formalités préalables à la télétransmission

N'effectuez pas votre adhésion juste avant la date limite d'échéance car un délai de validation est nécessaire.

❷ Déclaration TVA

❸ Récapitulatif TVA

Suivi de votre dernière déclaration de TVA

Période de la déclaration

Etat d'avancement

La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

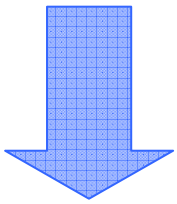

Si vous cliquez sur

Espace privé

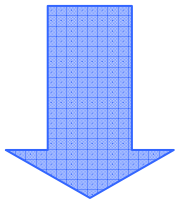

Retour à la page Espace adhérent

Si vous cliquer sur

Retour

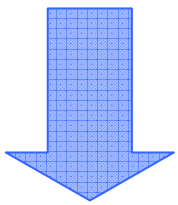

Retour sur la page d'accueil du site de l'Arapl

le menu proposé est le suivant :

1. Formalités préalables à la télétransmission
2. Déclaration TVA
3. Récapitulatif TVA

❶ Formalités préalables à la télétransmission

Pour saisir et télétransmettre votre déclaration de TVA et son paiement via le site de l'Arapl Rhône Alpes, vous devez avoir accompli dans un délai suffisant les formalités suivantes :

1- Compléter le **dossier de souscription**

1 - Compléter le **dossier de souscription** (le télécharger) et **l'autorisation de prélèvement** (la télécharger)

Cliquez ici

Complétez le document

N°FRP : Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

Sauvegardez votre document dans vos fichiers

Imprimez-le en deux exemplaires (un pour vous, un pour votre SIE)

2- Compléter l'**autorisation de prélèvement**

1 - Compléter le **dossier de souscription** (le télécharger) et **l'autorisation de prélèvement** (la télécharger)

Cliquez ici

3- Envoyer à votre **SIE**

- Le dossier de souscription
- L'autorisation de prélèvement en **2** exemplaires

4- Attendre de votre **SIE** la confirmation de votre souscription.

Dès réception

5- Lire attentivement et cocher les cases

4 - **Cocher** les cases suivantes, sous réserve de remplir les conditions énoncées.

☑ En cochant cette case, je déclare avoir valablement reçu de mon SIE la **confirmation** de la prise en compte de ma souscription.
Je suis conscient qu'à défaut la télétransmission et le télérèglement seront en échec et j'en assume pleinement la responsabilité.

☑ En cochant cette case, je déclare donner **mandat** à l'Arapl Rhône Alpes (n° 203690 - Siret 319 969 986 000 37) - via son partenaire EDI, Didier Girod Informatique, n° 2500009 (ou tout autre partenaire qu'elle pourrait choisir) - de télétransmettre mes déclarations de TVA, les paiements et demandes de remboursement de crédit de TVA.
J'ai noté que ce mandat est reconduit tacitement et est établi pour une durée indéterminée. Il prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du professionnel libéral de l'Arapl Rhône-Alpes.
L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les déclarations imputables à son adhérent.

6- Compléter les **coordonnées bancaires** du compte sur lequel auront lieu les prélèvements de TVA

	Clé IBAN (FR 76)	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
N° de compte bancaire professionnel					

Code établissement bancaire (BIC)	

7- Cliquer sur enregistrer

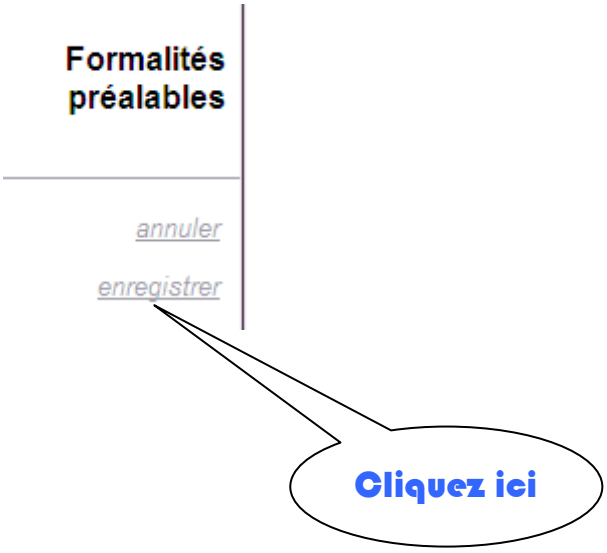

Une première étape de faite, passez à la suivante

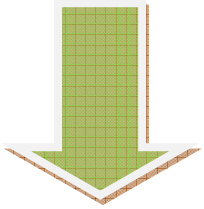

❷ Déclaration TVA

Vos coordonnées

- **Informations à compléter par vos soins**

FRP

Ce numéro est indispensable à la transmission de vos données. Il permet votre identification.
Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé de chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

☐ Cessation d'activité

Date cessation

Si vous avez cessé votre activité, veuillez cocher la case et compléter la date de cessation

- **Informations complétées automatiquement, prenez en connaissance en *cliquant ici.***
  Si vous devez les modifier, faites en la demande à l'Arapl par mail à *info@arapl.fr.*

1- Complétez le n° **FRP**
Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

2- Si vous avez cessé votre activité : cochez la case **cessation d'activité** et complétez la **date**

3- Vérifiez les informations vous concernant en cliquant dans la zone
Informations complétées automatiquement, prenez en connaissance en *cliquant ici.*
Si vous devez les modifier, faites en la demande à l'Arapl par mail à *info@arapl.fr.*
sur
cliquant ici

- **Informations complétées à partir du fichier de l'Arapl Rhône Alpes**

- **Information complétée automatiquement au retour de la validation du premier envoi de déclaration de TVA**

Fermer

Les informations de cette page sont issues des fichiers de l'Arapl Rhône Alpes. Elles sont à lire attentivement.

Si ces informations sont erronées, veuillez contacter l'Arapl Rhône Alpes pour leur mise à jour.

Votre situation au regard de la TVA

- **Périodicité**

Vous déclarez selon le régime simplifié

☐ CA12 annuelle

Vous déclarez selon le régime réel normal

☐ CA3 mensuelle

☐ CA3 trimestrielle

- **Echéance** 19

1- Cochez la case qui correspond à la périodicité de votre TVA :
CA3 mensuelle ou CA3trimestrielle ou CA12 annuelle

2- Vérifiez que l'échéance proposée est bien celle de vos déclarations de TVA :
du 15 au 24 selon les situations

Lorsque l'échéance proposée ne correspond pas à celle de vos imprimés de TVA, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Votre prochaine déclaration

- **Vous souhaitez une**

  ☑ Saisie rapide

  ☐ Saisie avec le formulaire

  Si vous avez du chiffre d'affaires sans TVA, vous devez choisir Saisie formulaire

1- Choisissez la solution qui vous convient

Saisie rapide (proposée par défaut) ou saisie avec le formulaire.

La saisie rapide vous propose un tableau simplifié qui incrémentera votre formulaire automatiquement. Vous n'aurez plus qu'à vérifier votre formulaire avant de l'envoyer.

La saisie avec le formulaire vous envoie directement sur le formulaire (tel le papier que vous receviez)

Dès lors que vous avez du chiffre d'affaires sans TVA, il y a lieu d'utiliser la saisie avec le formulaire.

Si vous souhaitez faire une déclaration de remboursement de TVA, cliquez sur l'ascenseur

Accéder à d'Autres formulaires

2- Cliquez sur le formulaire qui vous est proposé selon les options choisies par vos soins

- **Formulaire**

Cliquez sur déclaration septembre 2013
(modifiable jusqu'au 25/10/2013)

Cliquez ici

La grille de saisie rapide s'ouvre si vous avez cliqué sur Saisie rapide **Rendez vous p. 13**	**Le formulaire complet s'ouvre si vous avez choisi Saisie avec le formulaire** **Rendez vous p.15**

Saisie rapide

(exemple de la grille de saisie d'une CA3)

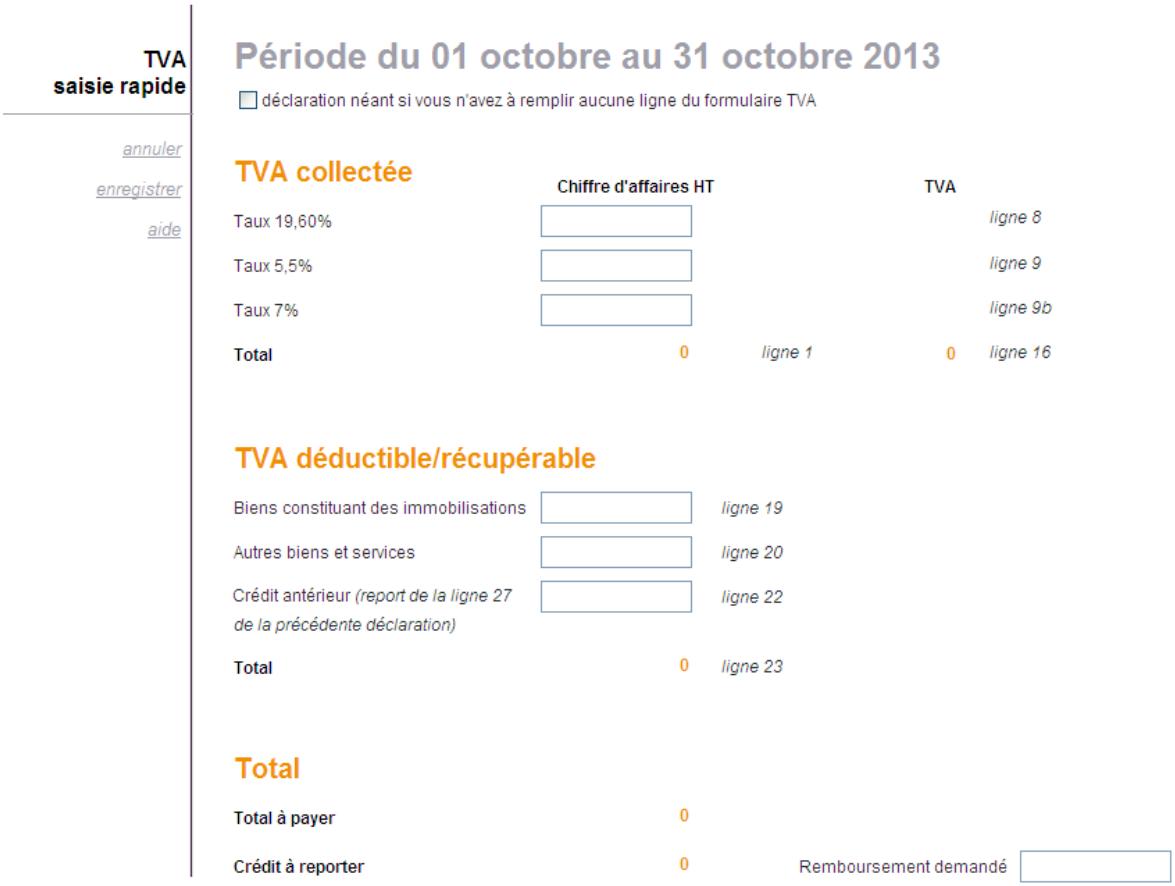

1- Complétez les informations dans les cases

Les calculs et totaux se font automatiquement.
Les informations saisies vont incrémenter automatiquement le formulaire de TVA.

Si des zones utiles sont manquantes, vous devez choisir Saisie avec le formulaire ou les compléter ensuite sur le formulaire

2- Cliquez sur enregistrer

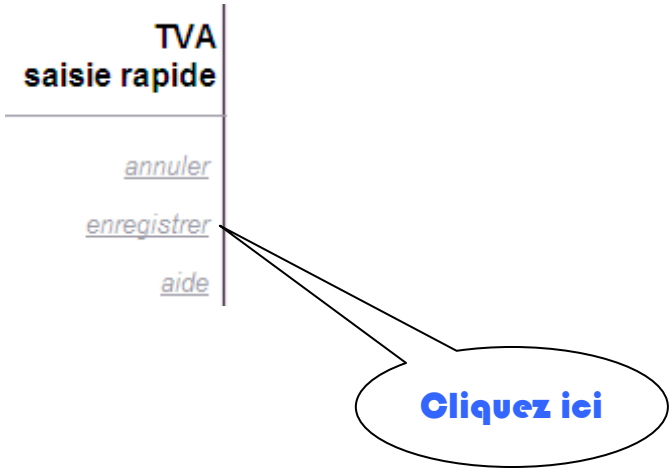

Le formulaire s'ouvre (selon choix de la périodicité)

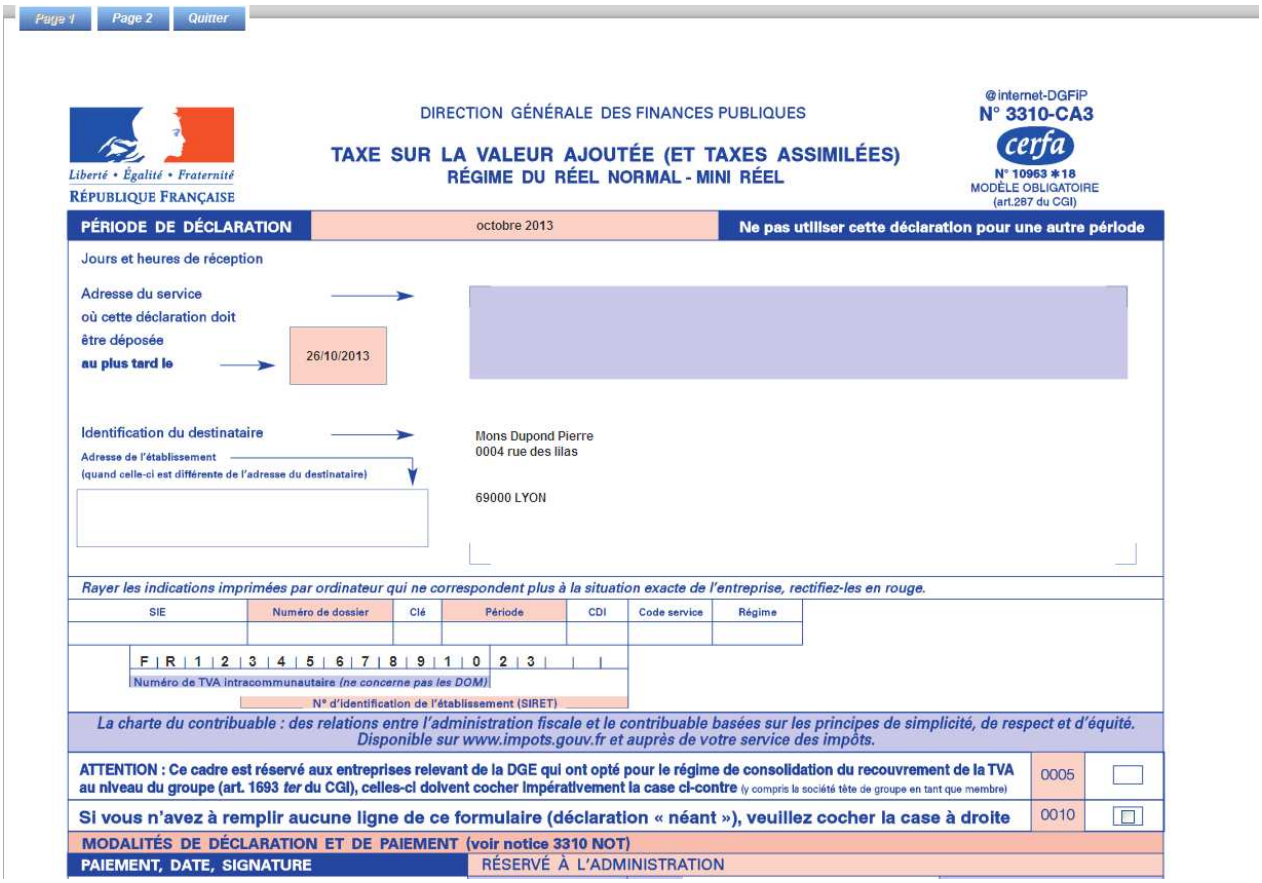
Page 1
Page 2
Quitter
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL
@internet-DGFiP
N° 3310-CA3
cerfa
N° 10963 *18
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)
PÉRIODE DE DÉCLARATION
octobre 2013
Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période
Jours et heures de réception
Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le
26/10/2013
Identification du destinataire
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)
Mons Dupond Pierre
0004 rue des lilas
69000 LYON
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.
SIE
Numéro de dossier
Clé
Période
CDI
Code service
Régime
F R 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 0 2 3
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)
N° d'identification de l'établissement (SIRET)
La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.
ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)
0005
Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite
0010
MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)
PAIEMENT, DATE, SIGNATURE
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

1- Assurez-vous que le formulaire contient toutes les informations utiles sur toutes les pages et suites
Les informations saisies sur la grille de saisie rapide et les informations complémentaires utiles.

Pour vous rendre sur la page suivante, cliquez en bas de page sur

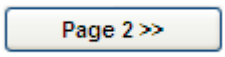

Pour vous rendre sur le formulaire 3310A, cliquez sur

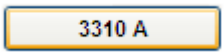

Pour vous rendre sur le formulaire 3310 TER, cliquez sur

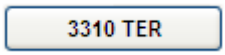

2- Cliquez sur

Pour enregistrer le document (sans l'envoyer)

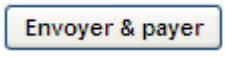

Pour enregistrer et envoyer votre déclaration et son paiement

Saisie avec le formulaire

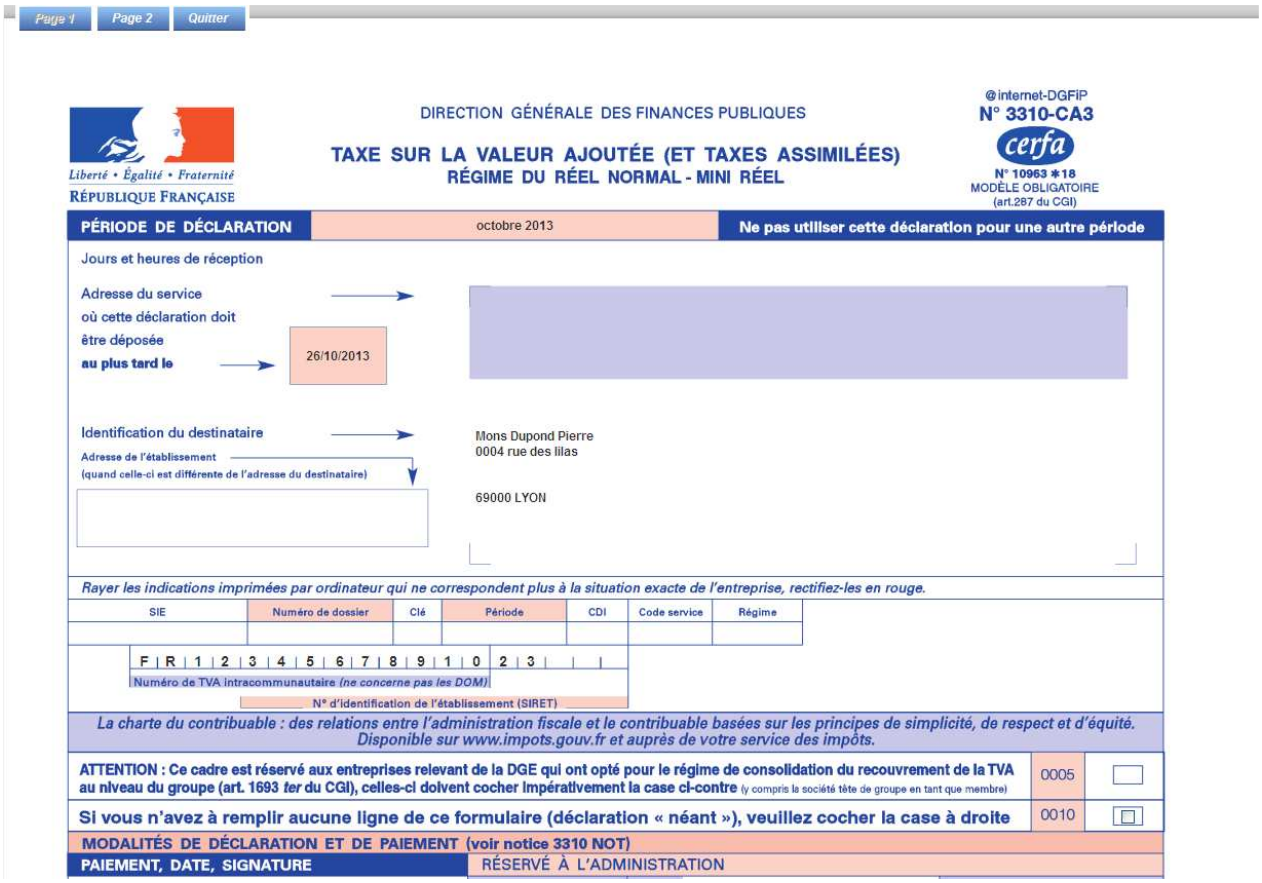
Page 1
Page 2
Quitter
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL
@internet-DGFiP
N° 3310-CA3
cerfa
N° 10963 *18
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art.287 du CGI)
PÉRIODE DE DÉCLARATION
octobre 2013
Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période
Jours et heures de réception
Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le
26/10/2013
Identification du destinataire
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)
Mons Dupond Pierre
0004 rue des lilas
69000 LYON
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.
SIE
Numéro de dossier
Clé
Période
CDI
Code service
Régime
F R 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 0 2 3
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)
N° d'identification de l'établissement (SIRET)
La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.
ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)
0005
Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite
0010
MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)
PAIEMENT, DATE, SIGNATURE
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

1- Saisissez toutes les informations utiles sur toutes les pages et suites

Pour vous rendre sur la page suivante, cliquez en bas de page sur

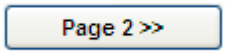

Pour vous rendre sur le formulaire 3310A, cliquez sur

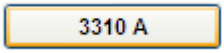

Pour vous rendre sur le formulaire 3310 TER, cliquez sur

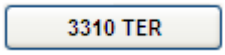

2- Cliquez sur

Pour enregistrer le document (sans l'envoyer)

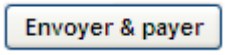

Pour enregistrer et envoyer votre déclaration et son paiement

Saisie rapide ou avec le formulaire

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

Vous pouvez suivre l'avancement de votre déclaration dans le tableau historique
Votre déclaration apparaît dans ce tableau si vous l'avez « envoyée et payée »

La boule dans la colonne à droite vous indique son avancement

Boule **blanche** : déclaration et paiement envoyés – en cours de traitement Arapl et direction générale des impôts.
Cette situation est provisoire. Au-delà de quelques jours, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Boule **rouge** : votre déclaration et son paiement ont été rejetés par la Direction générale des impôts.
Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.

Boule **verte** : votre déclaration et son paiement ont été acceptés.
L'administration fiscale a retourné un Compte Rendu d'acceptation.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	septembre 2013	3310-CA3	16/09/2013	06/09/2013	09/10/2013	2 872	

Vous avez cliqué sur Envoyer & payer

Vous pouvez suivre l'avancement de votre **dernière** déclaration de TVA dès la page d'accueil du module de saisie de TVA, dans l'encadré

Suivi de votre dernière déclaration de TVA
Période de la déclaration
septembre 2013
Etat d'avancement
La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

Vous n'avez pas régularisé votre dernière déclaration

A chaque ouverture du module de saisie de TVA, le message ci-dessous s'affiche

Si une déclaration de TVA est toujours en boule blanche ou rouge

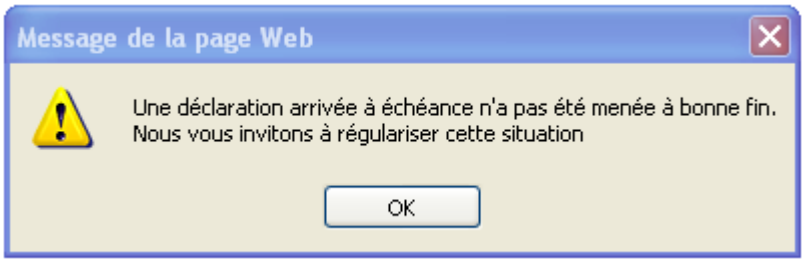
Message de la page Web
Une déclaration arrivée à échéance n'a pas été menée à bonne fin.
Nous vous invitons à régulariser cette situation
OK

Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.

❸ Récapitulatif TVA

Ce tableau est destiné à récapituler les informations relatives à vos déclarations de TVA et permettre de vérifier la concordance avec votre déclaration professionnelle.

Il est en cours de réalisation.

Vous êtes seul(e) responsable de vos déclarations de TVA. Vous assumez pleinement la responsabilité de leur contenu et du suivi de leur envoi à bonne fin.

L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les déclarations.